

Règlement des études

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales



Année universitaire 2023/2024

Table des matières

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales	1
Références réglementaires :	3
PARTIE 1 DFASM 1 - DFASM 2	3
I- Présentation des enseignements DFASM	3
A- Présentation des blocs et UE libres	4
B- Modalités d'évaluation des connaissances en DFASM 1 et DFASM 2	6
C- Les modalités de validation du DFASM1 et du DFASM2	7
II- Stages	7
A- Généralités	7
B- Les types de stages	7
C- Déroulement du stage	8
D- Objectifs pédagogiques des stages hospitaliers	8
E- Modalités de Choix de stage	8
F- Validation du stage	9
G- Congés	9
PARTIE 2 DFASM 3	10
Présentation des enseignements	10
Validation de l'année	10
Certificat de Compétences Cliniques niveau 2 (CCC2)	10
PARTIE 3 Dispositions administratives	11
Organisation pédagogique et administrative du 2 ^{ème} cycle	11
Généralités	11
Stages à l'étranger	11
Bonifications	12
Annexe 1 Règlement des examens	13
Annexe 2	14

Références réglementaires :

Vu l'arrêté du 12 mars 2012 relatif à la commission de dérogation,

Vu le décret du 23 janvier 2013 modifiant le statut des internes et relatif aux fonctions hospitalières des étudiants en médecine, en odontologie et en pharmacie,

Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales,

Vu l'arrêté du 7 juin 2013 relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine,

Vu l'arrêté du 17 juin 2013 relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine,

Vu le décret n°2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine,

Vu l'arrêté du 2 septembre 2020 portant modification de diverses dispositions relatives au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales et à l'organisation des épreuves classantes nationales,

Vu le décret n°2021-1156 du 7 septembre 2021 relatif à l'accès au troisième cycle des études de médecine,

Vu l'arrêté du 30 septembre 2021 portant modification de diverses dispositions relatives au régime des études médicales et à l'organisation des épreuves classantes nationales.

PARTIE 1 | DFASM 1 – DFASM 2

I- Présentation des enseignements DFASM

L'enseignement du 2ème cycle est intégré, c'est-à-dire couplé aux stages hospitaliers. Chaque étudiant de DFASM1 et DFASM2 doit valider successivement chacun des 5 blocs (1/2/3/4/5) au cours du DFASM1 et du DFASM2. Les questions qui constituent officiellement le programme du 2ème cycle sont enseignées au sein des blocs. Les conférences du dernier tour ne sont pas soumises à validation.

La non-validation d'un stage hospitalier entraîne ipso-facto le redoublement de l'année (même si la partie théorique a été validée par ailleurs). De la même façon la non-validation de la partie théorique entraîne le redoublement, stages hospitaliers compris. L'étudiant doit réaliser 25 gardes pendant son externat : 10 gardes aux urgences et 15 gardes dans les services habilités (Cf. procédure garde externes).

Chaque étudiant doit valider l'AFGSU 2 (attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2) avant le terme du deuxième cycle des études médicales. Les stages débutent la semaine 31 de l'année correspondant au début du mois d'août.

Chaque bloc d'enseignement est sous la responsabilité d'un responsable de bloc proposé par le bureau de direction avec l'avis des enseignants des disciplines universitaires. Chaque année est sous la responsabilité d'un référent scolarité et d'un référent enseignant.

Chaque promotion est répartie en deux groupes (groupe 1 et groupe 2). Chaque étudiant choisit en fonction de son rang de classement en DFASM3 et des contraintes d'équilibre entre les deux groupes. Les redoublants seront affectés en fonction de l'équilibre des groupes. Les deux groupes alternent généralement les périodes de stage et d'enseignement de manière décalée : pendant que le groupe 1 est en stage, le groupe 2 est en période d'enseignement et vice-versa.

L'année universitaire est partagée en blocs (1, 2 et 3 pour les DFASM1 et 4, 5 pour les DFASM2). Chaque bloc est constitué d'une période de stage temps plein entre 6 et 9 semaines, puis d'une période de

travail hors stage alternant temps de travail personnel et temps d'Enseignements Dirigés entre 6 et 9 semaines. La dernière semaine de chaque bloc sera consacrée aux révisions et aux examens.

Les conférences du dernier tour ont lieu à la fin du bloc 5.

Le passage en année supérieure avec un bloc ou une UE en dette n'est pas possible.

Des ateliers de simulation (CEMS) sont mis en place (en DFASM1, 2 et 3) par petits groupes d'une dizaine d'étudiants.

Les séances de simulation sont obligatoires et les étudiants doivent respecter leur groupe d'affectation avec permutation possible avec un autre étudiant.

L'absentéisme injustifié fera l'objet d'un certificat d'admonestation dans le dossier de l'étudiant.

A- Présentation des blocs et UE libres

Blocs

Dans le cadre des enseignements jugés prioritaires, la faculté de médecine met en place un séminaire d'éthique en DFASM 1 et DFASM 2. La présence est obligatoire lors de ces séminaires (un émargement est effectué) qui entrent en compte dans la validation de l'UE Ethique et Handicap en DFASM2.

Intitulé des enseignements en DFASM 1	Volume horaire	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen
BLOC 1 : cardiologie, médecine vasculaire, chirurgie vasculaire, pneumologie, maladies infectieuses, dermatologie, disciplines transversales	80 + LCA + CEMS	10	4	Contrôle terminal
BLOC 2 : rhumatologie, neurologie, chirurgie orthopédique, médecine physique et de réadaptation, ophtalmologie, ORL, chirurgie maxillo-faciale, neurochirurgie, disciplines transversales	80 + LCA + CEMS	10	4	Contrôle terminal
BLOC 3 : urologie, néphrologie, endocrinologie, hépato-gastro-entérologie, chirurgie digestive, disciplines transversale	80 + LCA + CEMS	10	4	Contrôle terminal
Anglais scientifique	10	2	1	LCA en anglais
UE librement choisie	30	8	1	QROC, QCM, QR, mémoire
Stages hospitaliers		10	2	
ECOS facultaires - CCC2				Stations d'ECOS
Total DFASM 1		50	20	

Intitulé des enseignements en DFASM 2	Volume horaire	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen
BLOC 4 : cancérologie, hématologie, médecine interne, médecine légale, gériatrie, médecine du travail, psychiatrie, disciplines transversales	80 + LCA + CEMS	15	5	Contrôle terminal
BLOC 5 : pédiatrie, chirurgie pédiatrique, anesthésie réanimation, réanimation pédiatrique, gynécologie, disciplines transversales	80 + LCA + CEMS	15	5	Contrôle terminal
Conférences du dernier tour	100			
ECOS facultaires - CCC2				Stations d'ECOS
UE libre Ethique, Handicap, Santé environnementale	30	4	1	QROC, QCM, QR, mémoire
Stages hospitaliers		16	3	
Total DFASM 2		50	20	

UE Libres :

De préférence, les étudiants doivent avoir validé le niveau 1 lors du premier cycle pour choisir le niveau 2 d'une UE libre.

Pour chaque UE libre, l'enseignant responsable définit les modalités de contrôles de connaissance (questions rédactionnelles, mémoires avec soutenance, oraux, contrôle continu, présence...). Les étudiants sont informés des modalités d'évaluation lors de la première séance de cours.

Les évaluations ont lieu en fin d'enseignement.

Intitulé des U.E. librement choisies	ECTS	Responsable de l'U.E.
Anglais	4	M. Strigini
Santé Numérique (MANU)	4	C Le Hello
Stratégies des examens de laboratoire	4	T. Bourlet
Psychologie et Neurobiologie	4	C. Massoubre
Santé de la Mère et de l'Enfant	4	C. Chauleur
Initiation à la langue des signes et prise en charge du patient sourd	8	H. Bonnefond
Médecine humanitaire (niveau I/II)	4	P. Flori
Gestion des risques (niveau II)	4	P. Berthelot
DU pré-master	4	
Histoire de la Médecine	8	B. Dohin
Médecine du sport	4	P. Edouard
Anatomie	4	J.M. Prades
Ethique en santé	4	P. Vassal
Microbiote et santé	4	M. Strigini
Préparation aux ECOS	4	Collectif
Médecine environnementale (semestre 2 sous réserve)	4	

Dans le cas des étudiants en Erasmus, ceux-ci ne choisissent pas d'U.E. libres pour l'année. Une dispense donnera une validation des ECTS correspondant à l'UE libre (4 ECTS)

Les étudiants DFASM1 et DFASM2 ont le jeudi après midi libre, qu'ils soient en période de stage ou pas, pour suivre les cours des U.E. de master et les U.E. librement choisies.

Les inscriptions pédagogiques aux U.E. librement choisies se font en amphithéâtre par classement au mérite et par promotion.

ECOS :

Examen clinique objectif et structuré (ECOS) : le contenu des ECOS est défini par les situations de départ dont la liste a été établie au niveau du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

B- Modalités d'évaluation des connaissances en DFASM 1 et DFASM 2

- Aucune évaluation ne pourra être faite en dehors des items EDN.
- Cette évaluation aura lieu à la faculté, par bloc et par groupe.
- La présence est obligatoire, l'étudiant en absence injustifiée sera noté défaillant et devra passer en session 2 en DFASM3.

Les épreuves étant réalisées sur tablettes tactiles, les étudiants ne sont pas autorisés à sortir avant la fin des épreuves.

Examen des blocs

A la fin de chaque bloc, un examen terminal est organisé sur 2 épreuves :

- 1 épreuve de LCA commune au 2 groupes
- 1 épreuve de questions de rang A et de rang B par groupe :
 - Questions Isolées répondant au format suivant
 - QRU ou QRU+ (Pour rappel les QRU sont des questions où une seule des propositions est exacte, les QRU+ ou One Answer Question sont des QRU où parmi les propositions il faut désigner la plus adaptée)
 - QRM
 - QROC
 - QZU
 - MicroDCP
 - KFP
 - Mini DCP
 - TCS

Calcul de la note finale de bloc :

La note de l'examen final est calculée de la manière suivante : l'épreuve de questions compte pour 90%, la LCA compte pour 10%.

Validation des blocs

La validation d'un bloc est soumise à l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 à la moyenne entre l'épreuve de question et la LCA. Si un bloc n'est pas validé, l'étudiant devra repasser l'épreuve de questions et la LCA indépendamment des notes obtenues à chacune de ces épreuves en session1.

Validation des enseignements hors blocs

- Les enseignements hors bloc sont les suivants : anglais scientifique, U.E. libres, ECOS /CCC.
- Ces U.E. ne peuvent pas compenser une moyenne insuffisante du bloc pour emporter la validation du bloc. Les UE hors blocs ne se compensent pas entre elles.
- Pour les DFASM1 entrant dans la réforme la validation facultaire du deuxième cycle nécessite notamment d'obtenir une note finale d'ECOS $\geq 10/20$, la note finale prenant en compte 20 % de la note obtenue en DFASM1, 30 % de la note obtenue en DFASM2 et 50 % de la note obtenue en DFASM3. La réforme du deuxième cycle implique également la tenue d'évaluation par ECOS nationaux en DFASM3 dont la note participera à la procédure nationale d'appariement.
- La validation de l'UE anglais scientifique et des UE libres est soumise à l'obtention d'une note minimale de 10/20 dans chacune de ces UE.
- En cas d'échec à la première session, l'étudiant recompose les U.E. hors bloc non validées lors de la session de rattrapage même s'il a validé ses blocs.

C- Les modalités de validation du DFASM1 et du DFASM2

- Pour le DFASM1, les étudiants doivent valider les blocs 1, 2, 3, l'UE d'anglais scientifique, les UE libres, les stages hospitaliers.
- Pour le DFASM2, les étudiants doivent valider les blocs 4 et 5, les UE libres et les stages hospitaliers.

II- Stages

A- Généralités

- Conformément à la maquette des stages en DFASM, un stage en médecine générale (MG), un stage aux urgences adultes et un stage en chirurgie sont obligatoires pour tous les étudiants en deuxième cycle.
- Aucun stage ne peut être réalisé en dehors des choix proposés par la faculté, sauf dans le cadre IFMSA ou de l'inter CHU : convention à venir.
- Du fait d'impondérables, certains maîtres de stage des universités (MSU) sont parfois remplacés au cours de l'année universitaire au sein des binômes/trinômes de médecine générale. Malgré ce changement, le stage doit obligatoirement être réalisé avec le nouveau MSU inclus dans le binôme/trinôme.

B- Les types de stages

Le stage clinique

Les étudiants doivent effectuer 18 mois/78 semaines de stage temps plein et au moins 25 gardes qui font partie intégrante de la formation.

Les étudiants affectés au service des urgences feront leur stage sous forme de garde.

Les gardes ainsi que les stages des étudiants du 2ème cycle sont rémunérés. Leur temps de présence dans les établissements de santé ne doit pas dépasser vingt-quatre heures consécutives. Un repos de sécurité est obligatoire. Si le samedi matin est travaillé il est récupéré.

Le stage laboratoire optionnel

Les étudiants souhaitant effectuer un stage laboratoire devront se faire connaître auprès de la scolarité.

Le stage aura lieu sur une semaine en fin d'année.

Règlement du stage de médecine générale (annexe 2)

C- Déroulement du stage

Les étudiants en Médecine participent à l'activité hospitalière sous l'égide du responsable du terrain de stage et par compagnonnage des praticiens et des Assistants-Chefs de Clinique. Ils acquièrent des compétences et consolident leurs connaissances à l'occasion des visites et consultations externes, des examens cliniques, radiologiques ou biologiques, des soins et des observations.

Ils peuvent pratiquer des actes médicaux de pratique courante sous la responsabilité des séniors et ils sont chargés de la tenue des observations. Ils suivent les enseignements dispensés à l'Hôpital. Ils sont soumis au règlement intérieur de l'établissement hospitalier d'affectation qui précise notamment leurs droits et leurs obligations à l'égard des patients, du personnel médical et de l'administration hospitalière ainsi que la nécessité de respecter impérativement le secret médical.

D- Objectifs pédagogiques des stages hospitaliers

Les stages doivent permettre à l'étudiant :

- D'appréhender la relation médecin-patient et la place du médecin au sein du système de santé.
- De se familiariser avec la démarche clinique, la sémiologie : entretien avec le patient, analyse des informations recueillies, examen clinique, démarche diagnostique, prescription, suivi de la mise en œuvre et de la coordination thérapeutique.
- De se familiariser avec la démarche de prévention et les enjeux de santé publique.
- D'appréhender les notions d'éthique, de droit et de responsabilité médicale.
- D'appréhender les différentes conditions de l'exercice de la médecine.
- D'appréhender la prise en charge globale du patient.

Les stages ont une durée de six à huit semaines à temps plein. Les étudiants doivent faire des journées de 8h en moyenne et être libérés à 17h au maximum. Une certaine souplesse est possible quant aux horaires préconisés sans dépasser 10h par jour à condition que l'étudiant puisse récupérer les heures travaillées en sus

En cas de redoublement (quelle qu'en soit la cause) les étudiants doivent refaire les stages hospitaliers de l'année.

E- Modalités de Choix de stage

En DFASM1 et en DFASM2, les étudiants auront à choisir 7 stages.

Le choix des stages se fera par groupe et selon un algorithme d'optimisation des vœux des étudiants.

La Faculté de Médecine s'est inscrite fortement dans une politique d'évaluation des stages par les étudiants via la plateforme GELULES. En l'absence d'évaluation, l'étudiant se verra attribuer une pondération désavantageuse pour le prochain choix.

L'attribution, une fois effectuée, a un caractère définitif et irrévocable.

Modalités du classement en vue du choix de groupe de DFASM

Les étudiants choisissent leur groupe en fonction de leur classement de DFASM3 (moyenne générale).

F- Validation du stage

Le responsable du terrain de stage d'affectation de chaque étudiant est appelé à formuler son appréciation sur l'intéressé sur la fiche de stage. L'étudiant doit obtenir au moins 30 points sur la grille suivante.

Aptitude clinique	/5
Capacité de communication avec le patient et son entourage	/5
Capacité à travailler en équipe	/5
Prise en compte du système global de soins (notions de Santé Publique)	/5
Compréhension de l'intérêt d'une démarche scientifique	/5
Connaissances éthiques et déontologiques	/5
Capacités à se remettre en question (étudiant réflexif)	/5
Assiduité	/5
Evaluation de fin de stage (examen clinique et oral, privilégier le format ECOS)	/20
TOTAL	/60

L'étudiant doit être présent à au moins 2/3 du stage pour le valider.

La validation (ou non) est décidée par le Doyen.

G- Congés

- Les demandes de congés sont gérées par la Direction des Affaires Médicales du CHU. Conformément à la réglementation, les étudiants disposent de 25 jours de congés payés annuels et 25 jours de congés sans soldes sur tout le deuxième cycle.
- Pour les étudiants en stage de médecine générale, une demande complémentaire doit être effectuée au moins trois semaines avant le départ auprès du Dr. Xavier Gocko ou du Dr. Catherine Plotton, via le secrétariat de la scolarité du deuxième cycle après avoir obtenu l'accord des Maîtres de Stage Universitaires.

PARTIE 2 | DFASM 3

Présentation des enseignements

Intitulé des enseignements en DFASM 3	Volume horaire	ECTS	Modalités d'examen
Stages hospitaliers		6	
UE Sciences Humaines et Sociales	28	4	Contrôle terminal
ECOS - Certificat de compétences cliniques niv 2		10	
Préparation au TOEIC	30		Facultatif
Total DFASM 3		20	

Validation de l'année

La validation du DFASM3 est soumise à la validation des stages, de l'UE SHS et du CCC2.

Certificat de Compétences Cliniques niveau 2 (CCC2)

Le Certificat de Compétences Cliniques niveau 2 (CCC) sera évalué de la façon suivante :

- 1- ECOS facultaire de DFASM1 comptant pour 20% de la note finale.
- 2- ECOS facultaires de DFASM2 comptant pour 30% de la note finale.
- 3- ECOS test du CNG en DFASM3 comptant pour 50% de la note finale.

La validation du CCC2 est indispensable à la validation du DFASM. En cas d'échec ou d'absence à l'une des sessions d'ECOS des 3 années, un rattrapage unique sera mis en place en DFASM3.

PARTIE 3 | Dispositions administratives

Organisation pédagogique et administrative du 2^{ème} cycle

Année	DFASM1	DFASM2	DFASM3
Responsable pédagogique	Pr Natacha GERMAIN	Dr Tiphaine BARJAT	Pr Claire BOUTET
Gestionnaire de scolarité	Chloé LOUBERT 04 77 42 14 38	Christine CREPET 04 77 42 14 11	Anaïs FARINA 04 77 42 53 21
medecine-sco2@univ-st-etienne.fr			

Attention :

- **Toutes vos demandes doivent passer par la scolarité.**
- **Toute demande adressée par un autre canal n'a aucune garantie d'être traitée. La direction n'acceptera aucune demande directe.**
- **Vous devez toujours utiliser votre adresse email universitaire pour des raisons de sécurité et de confidentialité.**
- **Aucune information personnelle ne pourra être donnée par téléphone.**
- **Aucune information personnelle ne pourra être donnée à un tiers (parents...) sauf étudiants mineurs**

Généralités

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du DFASM et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université sur proposition du Doyen.

Toute inscription administrative implique la participation aux enseignements théoriques et pratiques (stages hospitaliers inclus).

Stages à l'étranger

L'Université de Saint-Etienne, dont la Faculté de Médecine est engagée dans les programmes ERASMUS et à ce titre, a signé des accords d'équivalence de formations (au niveau du 2^{ème} cycle) entre des Facultés de Médecine partenaires en Suède, Italie, Allemagne, Espagne, Portugal, Roumanie. Les mobilités dans ces facultés peuvent faire l'objet de bourse Erasmus auprès de l'université et de demande de bourse auprès de la région AURA.

Les étudiants souhaitant partir avec l'IFMSA doivent avertir l'administration le plus rapidement possible des dates et des lieux de stage. Les conditions sont celles de l'International Federation of Medical Students Associations (IFMSA) et sont soumis à l'autorisation préalable du Doyen.

De manière libre. Tout autre stage à l'étranger, en dehors des cadres sus définis, ne peut avoir lieu qu'après :

- Demande écrite motivée auprès de la scolarité
- Accord du Chef de Service de l'établissement de départ
- Accord du chef de service de l'établissement d'accueil

- Acceptation de la demande par l'Assesseur à la Pédagogie
- Signature d'une convention
- Accord du Doyen

Il est possible de partir un mois en gardant le bénéfice des congés annuels si le stage effectué à l'étranger est reconnu comme équivalent à un stage en France. Dans le cas contraire, l'étudiant devra partir pendant ses vacances.

Bonifications

Le cadre des bonifications est défini dans le règlement général des études de l'Université.

Annexe 1 | Règlement des examens

Au vu du Règlement Intérieur de l'Université Jean Monnet et du Règlement Général de Etudes de l'Université Jean Monnet.

Toute personne doit se conformer aux consignes d'organisation et de déroulement d'examen ou de concours telles qu'elles sont prévues par les textes en vigueur.

Retards :

L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente plus de quinze minutes après le début de la composition. Aucun temps supplémentaire de composition ne sera accordé au candidat retardataire. La mention du retard sera portée sur le procès-verbal de l'examen.

En cas de situation exceptionnelle entraînant des perturbations pouvant empêcher les étudiants d'arriver à temps, des mesures exceptionnelles pourront être prises par la direction tout en préservant l'égalité de chances de tous les étudiants concernés par l'épreuve.

Éléments constitutifs d'une fraude :

La présence de tout document ou de matériels (même ceux n'ayant aucun lien avec l'épreuve) sur les tables d'examen ou à proximité immédiate est interdite, à l'exception de ceux expressément autorisés auquel cas les documents ou les outils autorisés et les modalités d'utilisation seront explicitées sur le sujet.

Les téléphones portables et tout objet connecté, sont proscrits pendant les examens et doivent être éteints et rangés dans les sacs, sauf mention expresse du contraire auquel cas les outils autorisés et les modalités d'utilisation seront explicitées sur le sujet.

En vue de prévenir toute fraude ou tentative de fraude, **le port de tenues ou de signes quelconques :**

- **Ne doivent pas rendre impossible ou difficile l'identification de la personne ou être susceptible de d'engendrer un doute sur son identification.**
- **Ne doit pas aller à l'encontre des règles et nécessités liées aux normes de sécurité et à l'organisation et au déroulement des examens et concours.**

Les couvre chef ne sont donc pas autorisés. Le port du voile est autorisé mais les oreilles doivent être dégagées.

Toute forme de **communication entre l'étudiant et l'extérieur de la salle d'examen ou entre les étudiants dans la salle d'examen est interdite**, sauf mention expresse du contraire.

Déroulement :

Lorsqu'une épreuve dure plus d'une heure, **les candidats présents à l'ouverture des sujets ne sont pas autorisés à quitter la salle d'examen avant la fin de la première heure** une fois les sujets distribués, même s'ils rendent une copie blanche.

Les candidats autorisés à quitter provisoirement la salle doivent le faire un par un. Ils devront remettre leur copie au surveillant, qui la leur restituera à leur retour.

Aménagement des examens :

Les personnes en situation de handicap se présentant à des examens, concours ou contrôles de connaissances bénéficient des aménagements et mesures d'assistance prévues par les lois et règlements. Elles doivent, pour en bénéficier, se faire connaître auprès du service compétent, dans les délais impartis.

Section disciplinaire :

Peut faire l'objet d'une procédure disciplinaire prévue aux articles R.712-9 à R.712-46 du code de l'éducation, tout usager soupçonné d'être l'auteur ou le complice d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, ou d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'Université.

Annexe 2

STAGE DE DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES (DFASM) EN MEDECINE GENERALE

Généralités

- Conformément à la maquette des stages en DFASM, le stage en Médecine Générale (MG) est obligatoire pour **tous** les étudiants en deuxième cycle.
- Le stage de MG est mis au choix dans différents blocs de spécialités.
- Aucun stage de MG ne peut être réalisé en dehors des choix proposés par notre faculté.
- NB : Du fait d'impondérables, certains maîtres de stage des universités (MSU) sont parfois remplacés au cours de l'année universitaire au sein des trinômes. Malgré ce changement, le stage doit obligatoirement être réalisé avec le nouveau MSU inclus dans le trinôme.

Organisation

- Le stage est organisé par périodes tout au long de l'année universitaire :
 - Stage à plein temps (cabinet et ateliers), sur 6 à 9 semaines en raison des jours fériés durant la période ou des examens. Les six autres semaines sont dédiées aux enseignements.
 - La journée se termine à **17h maximum**.
 - Le planning est publié en mois par le secrétariat de la scolarité.
- Dans les cabinets de MG :
 - L'organisation est fonction de chaque binôme/trinôme.
 - Le stage s'effectue chez DEUX ou TROIS MSU agréés par la faculté.

Formation

- 60 demi-journées de formation comprenant :
 - 36 demi-journées en cabinet avec le MSU avec possibilité d'assister à la permanence des soins.
 - 2 demi-journées ou journées consacrées à des ateliers pédagogiques en groupe sur les thèmes suivants :
 - Atelier 1 : Habiletés communicationnelles (*Items 1, 3 et 14 des EDN*)
 - Atelier 2 : Récit de Situation Complexe Authentique (RSCA) (*Items 3 et 14*)
 - 2 demi-journées de travail personnel de préparation du RSCA
 - 20 demi-journées de travail personnel de préparation des enseignements ou de la docimologie en rapport en fonction du groupe

Validation

La validation du stage doit réunir trois conditions :

- Au moins **25 demi-journées** de présence dont au moins :
 - 24 demi-journées de stage
 - 1 demi-journée d'ateliers à la faculté
- Au moins **10/20 pour le RSCA** sur évaluation de fin de stage par les MSU
- Au moins **30/60 sur la note totale de fin de stage** incluant l'évaluation globale du stage et le RSCA par les MSU selon la même grille que les stages hospitaliers.

Aptitude clinique	/5
Capacité de communication avec le patient et son entourage	/5
Capacité à travailler en équipe	/5
Prise en compte du système global de soins (notions de Santé Publique)	/5
Compréhension de l'intérêt d'une démarche scientifique	/5
Connaissances éthiques et déontologiques	/5
Capacités à se remettre en question (étudiant réflexif)	/5
Assiduité	/5
Evaluation de fin de stage (examen clinique et oral, privilégier le format ECOS)	/20
TOTAL	/60

NB : Evaluation de fin de stage (notée sur 20) = RSCA élaboré à partir d'une situation authentique rencontrée chez un MG, préparé en atelier dédié RSCA et évalué en commun par les MSU.

Invalidation du stage, absences

- Toute note inférieure à 30/60 (grille d'évaluation du stage) conduit à l'invalidation du stage.
- Toute absence non justifiée en cabinet ou en atelier pédagogique conduira à l'invalidation du stage et est signalée aux affaires médicales.
- Pour valider l'étudiant doit effectuer au moins 25 demi-journées en prenant en compte les absences justifiées au cabinet ou en atelier (maladie, congés annuels, stage à l'étranger...)
- **Congés annuels, stages externalisés, simulation et examens**
 - o Ils sont possibles dans la limite du seuil des 25 demi-journées nécessaires à la validation et en fonction des congés annuels déjà effectués (affaires médicales)
 - o NB : Selon les affaires médicales, les congés posés en AOUT correspondant au reliquat des congés annuels de l'année précédente ne peuvent donner lieu à aucune autre absence compensatoire durant le stage effectué d'aout à octobre.
 - o **Au moins trois semaines avant le départ**, la demande doit être effectuée auprès du Dr Xavier Gocko ou du Dr Catherine Plotton, via le secrétariat de la scolarité du deuxième cycle après avoir obtenu l'accord des MSU.

Les référents pour le stage de MG,

Responsables du stage : Dr Xavier Gocko: xavier.gocko@univ-st-etienne.fr et Dr Catherine Plotton catherine.plotton@univ-st-etienne.fr.

Secrétariat : Madame Anaïs Farina : anais.farina@univ-st-etienne.fr